

Chapitre 9 : Lignes directrices pour la prise de décisions entourant la prestation des services

Utilisation optimale des ressources

Selon le concept d'inclusion, le degré de priorité devrait être accordé aux services en fonction des points forts et des besoins de l'élève plutôt que du type de soutien dont celui-ci a besoin. Les équipes doivent prendre des décisions concernant les priorités exprimées par leurs écoles. Par exemple, l'enseignement à court terme sur un accommodement est parfois tout aussi important qu'un programme ou un cours alternatif. Puisque le profil des écoles varie, le déploiement du personnel ne sera pas le même dans tous les établissements. Les décisions à cet égard seront prises par la direction en collaboration avec l'équipe de prestation de services.

Il faut tenir compte des facteurs suivants pour déterminer comment les ressources disponibles de l'école peuvent être utilisées de façon optimale :

- le profil de l'école;
- un programme individualisé correspondant à chaque point fort et besoin de l'élève;
- le meilleur milieu d'enseignement possible, ce qui comprend :
 - les résultats d'apprentissage du PEI;
 - la dignité de l'élève;
 - la matière;
 - la taille du groupe;
 - les ressources de la classe;
 - les occasions de co-enseignement;
 - le climat social;
- l'expertise et les compétences de l'enseignant relatives au programme d'études.

Quand ces facteurs ont été pris en considération, des échéanciers scolaires sont élaborés afin de répondre le mieux possible aux points forts et aux besoins qui se manifestent dans l'école. Ce travail n'est pas réalisé en vase clos; il faut tenir compte du calendrier de l'école. Ces échéanciers doivent être souples pour pouvoir s'adapter à l'évolution du profil de l'école.

Gamme d'options liées aux milieux d'enseignement

L'enseignement est offert dans un milieu **aussi inclusif et peu restrictif que possible, dans le respect de la dignité de l'élève**. Trois critères doivent être satisfaits à cet égard :

- le milieu doit correspondre aux résultats d'apprentissage spécifiques et aux besoins d'enseignement de l'élève;
- dans la mesure du possible, le milieu d'apprentissage doit intégrer les pairs de l'élève tout en répondant au premier critère;

- le milieu d'apprentissage ne doit pas affecter l'estime de soi ou les besoins d'appartenance de l'élève.

Le milieu inclusif découle de l'équilibre qui est atteint pour ce qui est de répondre aux points forts et aux besoins de la personne.

Lorsqu'ils planifient la prestation de résultats d'apprentissage individualisés en classe, les chargés de classe ou les enseignants d'une matière et les enseignants en adaptation scolaire relèvent les résultats d'apprentissage du programme prescrit qui sont identiques aux résultats d'apprentissage individualisés de l'élève ou qui font partie du même thème. En outre, les enseignants se demanderont comment les activités d'enseignement prévues peuvent aider l'élève à atteindre les résultats d'apprentissage individualisés.